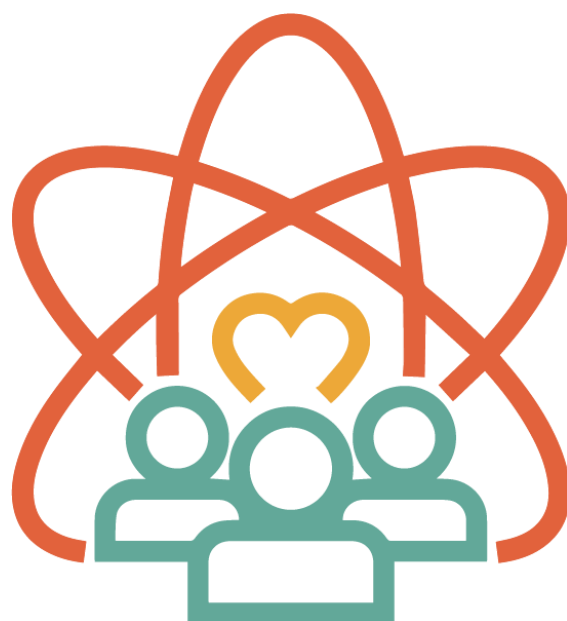


# **Politique en matière d'égalité des sexes**



**Approuvé par : Le conseil d'administration de Digni**

**Date d'approbation : 01/06/2022**



# Introduction

La conception de Digni en matière d'égalité entre les hommes et les femmes repose sur le fondement biblique selon lequel chaque individu est créé à l'image de Dieu et que la dignité humaine est donnée par Dieu et est inviolable (la Genèse 1:26-27). Dans l'histoire de la création, l'intention était que les hommes et les femmes travaillent ensemble en tant que partenaires égaux. Nous n'atteindrons nos objectifs de développement que lorsque les gens travailleront ensemble en tant que partenaires égaux. Dans le Nouveau Testament, l'interaction de Jésus avec les gens est empreinte de dignité et de respect, quel que soit le sexe de la personne. L'amour et l'attention / le soin de Dieu sont inconditionnels et s'adressent à tous les êtres humains sans exception, indépendamment de leur sexe biologique, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Dieu est le Dieu de la vie et il est constamment à l'œuvre dans le monde pour créer une vie de plénitude, accessible à tous. Cela signifie que tout le monde devrait avoir les mêmes chances de vivre une vie sans oppression, sans discrimination et sans violation des droits de l'homme fondamentaux.

La pauvreté et l'oppression affectent souvent les femmes et les hommes, les jeunes filles et les jeunes garçons de différentes manières sur le plan économique, social et politique. Aujourd'hui, d'importants groupes de femmes et de jeunes filles sont toujours victimes de discriminations systématiques, par le biais de la législation nationale ou des coutumes et traditions locales. La discrimination et l'oppression réduisent la capacité des femmes à participer à la vie publique et augmentent leur vulnérabilité dans la société. Les femmes et les jeunes filles constituent le groupe d'analphabètes le plus important au monde et représentent la plus grande partie des pauvres de la planète. Renforcer leur position en travaillant pour l'égalité est essentiel pour créer un changement positif pour tous les membres de la société. Toute mesure de développement axée sur les femmes permet d'apporter des changements durables et positifs à la société. À cette fin, Digni doit promouvoir le droit des filles à l'éducation, aux soins de santé et aux droits sexuels et génésiques (reproductifs), de lutter contre les mutilations génitales féminines et de résister aux mariages d'enfants. Digni doit œuvrer à la protection et à la promotion de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, en impliquant les hommes et les adolescents / jeunes garçons et en les incitant à s'engager dans cette voie.

Les normes sociales, culturelles et religieuses qui définissent les notions de masculinité et de féminité diffèrent d'un contexte à l'autre. Dans certains contextes, les normes et attitudes liées aux genres féminin et masculin sont restrictives et vont à l'encontre de l'égalité et de la dignité humaine. Tout en reconnaissant et en respectant les différences religieuses, théologiques et culturelles liées au genre au sein de notre réseau, nous sommes tous unis pour défendre la dignité humaine et les droits de l'homme. Digni s'engage à s'opposer à la discrimination, au harcèlement, à la stigmatisation sociale, aux discours de haine, aux pratiques traditionnelles préjudiciables, à la violence et à d'autres violations des droits de l'homme liées au genre, que ce soit au sein de la famille, en public ou au sein de nos propres réseaux. Nous reconnaissons la nécessité de s'attaquer aux pratiques et attitudes culturelles ou religieuses qui contribuent à la violence fondée sur le sexe, que ce soit à l'encontre des femmes et des jeunes filles ou des hommes et des jeunes garçons. En raison des normes sociales communément admises en matière de genre et de sexualité, les personnes LGBTI+ (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, intersexués et autres) courent un risque particulièrement élevé d'être victimes de violations des droits de l'homme telles que les discours de haine, la discrimination et la violence.

Tout en reconnaissant les différences culturelles, religieuses et théologiques dans les différents contextes, il est nécessaire de trouver des espaces de dialogue appropriés et respectueux au sein de nos réseaux.

## **Objectif de la politique en matière d'égalité des sexes**

Le but de la politique de Digni en matière de genre et d'égalité des sexes est de donner un bon aperçu des perspectives de Digni sur le genre. Cet aperçu établira et proposera des recommandations pour la définition des priorités futures du secrétariat de Digni qui sont exprimées dans : Déclaration de principe de Digni – Plan stratégique global et plan d'action stratégique pour 2023-2027. Ce document est normatif pour les travaux du secrétariat de Digni, avec l'espoir que l'esprit du document imprègne chaque projet, programme, développement sur le terrain et communication soutenus au sein de la communauté des organisations coopérantes de Digni.

## **L'approche de Digni en matière d'égalité des sexes**

Le travail de Digni se concentre sur la protection et la promotion de la dignité, des droits des femmes et des jeunes filles et de l'égalité des sexes. L'égalité des sexes est également le cinquième objectif des objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations unies. Cependant, la perspective de genre devrait imprégner tous les objectifs des ODD et faire l'objet d'un suivi particulier.

Digni met l'accent sur *le genre et le développement* plutôt que *les femmes dans le cadre du développement*. Le premier souligne que la tâche à accomplir est plus vaste que le fait de se concentrer uniquement sur les droits de l'homme fondamentaux et de se conformer aux conventions internationales. La déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies stipule que « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont dotés de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* » Les conventions sur les droits de l'homme, et en particulier la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), et la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (CDE) occupent une place centrale dans le travail de Digni afin de renforcer les femmes et les jeunes filles dans le développement. Il s'agit de modifier les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les groupes de femmes et d'hommes. Pour mettre l'accent sur le genre, il faut examiner les rôles socialement et culturellement « construits » des femmes *et* des hommes dans la société – y compris ceux des jeunes filles et jeunes garçons – de même que leurs responsabilités, besoins, intérêts, capacités et accès aux ressources. La relation entre les hommes et les femmes est également au centre de l'attention. Pour que ce travail soit couronné de succès, il est essentiel que les hommes de tous âges participent à la promotion de l'égalité des droits.

Bien que Digni mette l'accent sur le genre et les relations entre les genres, il est toujours nécessaire d'accorder une attention particulière aux femmes et aux jeunes filles, car elles se trouvent dans une situation de vulnérabilité et d'oppression dans la plupart des sociétés.

Notre travail en faveur de l'égalité des sexes s'articule autour de trois axes principaux :

- L'individu et la société : Élargir le champ d'action de l'individu (femme / homme, jeune fille / jeune garçon) au niveau local à l'ensemble de la société.
- Les changements structurels : Nous devons nous demander quels sont changements structurels nécessaires pour garantir la justice entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire l'égalité des droits, l'égalité d'accès aux ressources et l'égalité d'influence pour tous, quel que soit leur sexe. Nous devons également nous demander ce que Digni peut faire pour y parvenir.
- Les attitudes au niveau personnel : Nous devons nous interroger sur nos attitudes personnelles concernant l'égalité et les droits des femmes et des jeunes filles. Nos efforts pour promouvoir l'égalité des sexes doivent inclure le travail sur nos propres croyances et les valeurs concernant la place des femmes dans la société, ainsi que les défis liés aux violations des droits de l'homme liées au genre.

Digni reconnaît et soutient les efforts continus pour obtenir l'égalité des sexes dans les différentes traditions et cultures. Il existe un besoin de continuer et de renforcer ce travail, en défendant la valeur égale de tous les êtres humains et en veillant à ce que les droits humains fondamentaux ne soient pas négligés au nom de la tradition, de la religion ou de la culture.

## Principes

**Le dialogue :** Digni s'efforcera d'assurer que chaque activité soutenue par l'intermédiaire de Digni fera la promotion d'un dialogue empreint de respect entre les hommes et les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons, ceci à tous les niveaux.

**La participation :** Digni s'efforcera d'assurer que chaque activité soutenue par l'intermédiaire de Digni fera la promotion de l'égalité de participation dans tous les domaines, y compris celles qui étaient auparavant réservées aux hommes ou aux femmes, ou aux jeunes garçons ou aux jeunes filles.

**Le rôle de modèles :** Digni s'efforcera d'assurer que Digni et ses organisations membres agissent comme des modèles visibles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les uns pour les autres et dans les zones géographiques où ils travaillent. Il est important de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes et des jeunes filles en paroles et en actes. Cela doit se refléter dans le travail effectué en interne en Norvège, ainsi que dans la collaboration avec les partenaires et les projets dans d'autres pays.

**L'autonomisation :** Les mesures soutenues par l'intermédiaire de Digni doivent être prises pour améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes, des jeunes garçons et des jeunes filles. Il peut s'agir d'interpeller les détenteurs du pouvoir lorsque la valeur de la vie humaine n'est pas respectée. Pour ce faire, il convient de mettre davantage l'accent sur *les besoins stratégiques* que sur *les besoins pratiques*. Les résultats obtenus dans ce domaine doivent être évalués par le biais d'une auto-évaluation et d'évaluations externes à l'aide des *outils d'évaluation de l'autonomisation* de Digni.

**Impliquer toute la chaîne des organisations coopérantes de Digni :** Digni s'efforcera d'assurer que la considération de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des jeunes filles se concentrera sur tous les niveaux de l'organisation, du secrétariat de Digni au niveau des partenaires et des projets via les organisations membres. Digni encouragera l'intégration de la dimension de genre à tous les niveaux.

**La sensibilité à la culture :** La façon dont nous travaillons sur le genre et l'égalité des sexes doit être adaptée au contexte culturel, traditionnel et religieux.

## Responsabilité

Le conseil d'administration et la direction de Digni sont responsables de :

- Veiller à ce que la sensibilisation et les compétences du personnel de Digni soient étroitement liées aux droits des femmes, à l'égalité et aux droits de l'enfant.
- Veiller à ce que cette conscience et cette compétence soient utilisées lors de la composition des membres du conseil d'administration et en interne au sein du personnel de l'entreprise de Digni, de même que dans le recrutement et la délégation des tâches et responsabilités en interne.
- Travailler de manière systématique pour assurer que les membres et partenaires de Digni aient une compétence élevée en matière de droits des femmes, d'égalité et de droits des enfants, et que ceci soit rendu visible dans les activités soutenues par l'intermédiaire de Digni.
- Assurer que cette politique soit réexaminée tous les quatre ou cinq ans.

## Mise en application

**Au sein du secrétariat de Digni :** La question de l'égalité entre les hommes et les femmes doit être une question transversale dans toutes les activités soutenues par l'intermédiaire de Digni. Elle se manifestera dans le renforcement des capacités, la sensibilisation, l'évaluation des demandes et des rapports, les évaluations, les efforts de plaidoyer et le travail de communication, ainsi que dans d'autres domaines. Digni présentera les résultats et analyses du portefeuille de projets sur le genre et l'égalité des sexes dans le rapport annuel à Norad.

**Au sein des organisations membres et des partenaires :** L'égalité des sexes et les droits des femmes sont des questions transversales pour toutes les activités soutenues par des fonds de Digni. Dans les applications, les rapports et l'évaluation des projets, il sera demandé aux membres de Digni et à leurs partenaires de rendre compte de la manière dont leurs projets ont ou auront affecté les situations de vie des hommes et des femmes, des jeunes garçons et des jeunes filles. On leur demandera également, autant que possible, de soumettre des données ventilées par sexe dans le *cadre global de résultats* de Digni (GRF).

# Définitions

## ***Égalité***

Fait référence à la reconnaissance et à la valorisation égales de toutes les personnes, quel que soit leur sexe, dans le respect des similitudes et des différences qui existent. L'égalité signifie que toute personne a les mêmes opportunités, le même accès aux ressources et les mêmes droits.

## ***Autonomisation***

L'autonomisation consiste à prendre le contrôle de sa vie : définir son propre agenda, acquérir des compétences, renforcer sa confiance en soi, résoudre des problèmes et développer son autonomie. Aucune personne ou organisation ne peut donner autonomiser d'autres personnes, mais les individus et les groupes peuvent se donner les moyens de faire des choix ou de s'exprimer. Toutefois, les organisations peuvent soutenir les processus qui favorisent l'autonomisation des individus et des groupes afin de renforcer leur position dans la société, leurs ressources individuelles et collectives, leur agence/institution et leur pouvoir.

## ***Sexe biologique***

Le sexe physiologique avec lequel une personne est née.

## ***Sexe***

Les normes et les rôles de comportement et les attributs socialement et culturellement « construits » qui caractérisent ce que la société considère comme approprié pour les hommes et les femmes. Ce qui est considéré comme le genre féminin et le genre masculin, ainsi que la possibilité de dépasser ces attentes, diffèrent selon les contextes et évoluent dans le temps.

## ***Discrimination et exclusion***

Restrictions et différences de traitement indésirables fondées sur le sexe biologique, le genre ou d'autres facteurs sociaux, financiers, religieux ou culturels qui font obstacle à l'égalité de traitement ou à l'égalité d'accès et de contrôle des opportunités, des ressources et du pouvoir.

## ***Obtenir l'égalité entre hommes et femmes (pour les hommes et les femmes, les jeunes garçons et jeunes filles)***

L'égalité entre les hommes et les femmes ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent devenir identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités ne dépendent pas du fait qu'une personne soit née homme ou femme. L'équité entre les sexes signifie que les hommes et les femmes sont traités de manière équitable en fonction de leurs besoins respectifs. Il peut s'agir d'un traitement égal ou d'un traitement différent, mais considéré comme nécessaire pour obtenir les mêmes droits, avantages, obligations et opportunités.

## ***Besoins pratiques (pour les hommes et les femmes, les jeunes garçons et jeunes filles)***

Les besoins fondamentaux définis par les hommes et les femmes, les jeunes garçons et filles, dans un contexte donné, tels que l'accès à la santé, à l'éducation et à la nutrition.

## ***Besoins stratégiques (pour les hommes et les femmes, les jeunes garçons et jeunes filles)***

Les besoins à long terme et souvent non matériels liés à l'oppression structurelle des femmes et des jeunes filles (et dans certains cas des hommes et des jeunes garçons) qui peuvent modifier l'équilibre des pouvoirs entre les sexes dans un contexte donné. Les besoins stratégiques

comprennent souvent des changements structurels dans une société, tels que des changements législatifs, des changements de normes et une participation accrue à la prise de décision.

### ***Analyse de genre***

La collecte et l'analyse systématiques d'informations ventilées par sexe dans le but d'évaluer les implications contextuelles d'une intervention sur les hommes et les femmes ou les jeunes garçons et les jeunes filles. L'analyse de genre peut utiliser une variété de méthodes pour comprendre les relations entre les hommes et les femmes, leur accès aux ressources, leurs rôles et activités, et les contraintes qu'ils subissent les uns par rapport aux autres. Lors de l'analyse du genre, il est nécessaire de reconnaître où et comment le genre est lié à d'autres facteurs, tels que la race, l'ethnicité, la culture, la classe, l'âge, le handicap, la religion et l'appartenance à une minorité. Cette approche intersectionnelle est importante pour comprendre les différents modèles d'activités, d'implication, de comportement et de pouvoir des femmes et des hommes dans les structures économiques, sociales et juridiques.

### ***La parité hommes-femmes***

Une stratégie visant à intégrer une perspective de genre à tous les niveaux et dans toutes les mesures mises en œuvre par une organisation ou une société. L'objectif est que les hommes et les femmes, les jeunes garçons et les jeunes filles puissent bénéficier d'une mesure et éviter de renforcer les inégalités existantes entre les sexes et qu'ils puissent au contraire œuvrer au renforcement de la position de chacun dans la société, quel que soit son sexe.

### ***Perspective de genre***

Avoir conscience des différents besoins et expériences des hommes et des femmes, des jeunes garçons et des jeunes filles. Sur la base de cette prise de conscience, comprendre comment les différences de rôles et de relations entre les hommes et les femmes peuvent entraîner des différences dans les relations de pouvoir, le statut, les privilèges et les opportunités.

## **Sources**

[https://es.unesco.org/system/files/definitions\\_and\\_key\\_gender-related\\_concepts\\_2018.pdf](https://es.unesco.org/system/files/definitions_and_key_gender-related_concepts_2018.pdf)

Apprendre la parité hommes-femmes par la pratique. Le Programme d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes de DIGNI : [http://digni.no/wp-content/uploads/2016/01/WEGE\\_DIGITAL\\_KUN\\_WEB.pdf](http://digni.no/wp-content/uploads/2016/01/WEGE_DIGITAL_KUN_WEB.pdf)

Politique de Digni en matière de comportements sexuels abusifs.

La politique de parité hommes-femmes de SMC, Swedish Mission Council (Conseil de la mission suédoise) : <https://ihs.smc.global/documents/7E68B425-67C1-4412-BEEE-E2F36A77CB73/Policy%20for%20gender%20equality.pdf>